CGT AGRI – FO EA – SNETAP-FSU – SUD RT

- La réforme du statut des enseignants - Quels enjeux pour les agents des CFAA/CFPPA ?

Lettre-pétition des enseignants de CFA-CFPPA au Ministre de l'Agriculture

Monsieur le Ministre,

Nous, enseignants exerçant en CFA-CFPPA, contractuels comme titulaires, considérons que la réforme mal engagée des obligations de service des enseignants nous concerne aussi, et en ce sens nous entendons par la présente lettre-pétition que vous en preniez acte !

Ainsi, le chantier sur les obligations de service des enseignants ouvert en 2015 arrive à son terme pour une application à la rentrée de septembre 2017.

Malgré des avancées dans le projet de décret qui reconnaissent les spécificités des disciplines ESC, DOC, TIM, le dispositif de pondération des heures va pénaliser des milliers d' enseignants. De l'aveu même de la DGER, c'est au moins 500 d'entre eux qui vont devoir avoir à effectuer plus de 0,5 heure hebdomadaire sans salaire complémentaire, soit l'équivalent d'une semaine par an non payée !

Pour nous, enseignants de CFA-CFPPA, il y aura aussi des conséquences et celles-ci iront de la même manière dans le sens d'une dégradation de nos conditions de travail, voire d'emplois.. Prenons le sujet par le menu :

- en l'état des reculs annoncés pour certains, des enseignants des lycées risquent de devoir compléter leur service en CFAA/CFPPA, avec pour conséquence directe la baisse de quotités de contrats pour les agents contractuels des centres ;
- pour les enseignants en emplois gagés s'ils intègrent le lycée, ils seront exposés aux mêmes effets néfastes ;
- il en ira de même pour les agents déprécarisés et titularisés en lycée – sachant que l'on nous refuse depuis le plan Sauvadet la possibilité d'être déprécarisés dans nos centres de formation...
- enfin, nous ne minorons pas à terme les incidences sur la déclinaison de ces nouveaux statuts dans nos services en CFA-CFPPA à travers le protocole de gestion des agents contractuels des centres !

Face aux risques de baisse de nos quotités de temps de travail, de non renouvellement de contrats, de multiplication d'échanges entre les centres, voire de licenciements..., nous, personnels enseignants des CFA-CFPPA, vous demandons, Monsieur le Ministre, que ce chantier des obligations de service soit revu, afin qu'aucun enseignant de l'Enseignement Agricole Public ne fassent les frais d'une réforme qui devait à l'origine concourir à améliorer les conditions de travail de tous !

Prénom Nom	Centre de formation	Signature